



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **28 janvier 2019**

Délibération n° 2019-3312

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : La Mulatière

objet : Le Roule - Projet de renouvellement urbain - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Barret

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 8 janvier 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 30 janvier 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Petit, Mmes Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Rabatel, M. Bernard (pouvoir à M. Sécheresse), Mme Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Genin (pouvoir à Mme Burricand), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Iehl), Peytavin (pouvoir à M. Millet), Pietka (pouvoir à M. Bravo), M. Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Mmes Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 28 janvier 2019**Délibération n° 2019-3312**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : La Mulatière

objet : **Le Roule - Projet de renouvellement urbain - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 décembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Le Roule - projet de renouvellement urbain à La Mulatière fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020, votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Contexte

Le quartier du Roule situé sur la Commune de La Mulatière, caractérisé par de grands ensembles (copropriétés et logements sociaux) avec de nombreux équipements (stade, piscine, groupe scolaire, etc.) constitue le centre-ville.

Ce quartier concentre un certain nombre de dysfonctionnements urbains, caractérisés par la vétusté du bâti, la faible diversité de l'offre de logements, des espaces publics sans usage bien défini et peu qualifiés et la quasi-absence de commerces et services de proximité.

Un projet de renouvellement urbain a été défini à partir des objectifs suivants :

- redéfinir la centralité par :

- . une nouvelle densification autour de l'axe de la rue de Verdun,
- . la recomposition de la polarité commerciale et des services autour de la place Jean Moulin afin de créer une dynamique favorable au développement des commerces,
- . la requalification des espaces publics majeurs dont la place Jean Moulin et le square Saint-Exupéry et le renforcement de leur qualité paysagère.

- favoriser et diversifier l'offre de logements, notamment au cœur du quartier du Roule par la démolition de logements sociaux permettant de construire une nouvelle offre de logements diversifiée dans sa forme et son statut (locatif, accession, accession sociale et locatif social),

- requalifier l'entrée de ville, certaines voiries au cœur du quartier du Roule afin de renforcer les déplacements doux, d'organiser le stationnement et donner un caractère plus urbain au quartier.

Une 1^{ère} phase d'étude a permis d'établir un schéma de cadrage urbain qui fixe les objectifs énoncés ci-dessus, un périmètre de projet et une capacité constructible d'environ 25 000 m². Afin de répondre aux objectifs précités, une consultation d'aménageurs est en cours.

II - Mode opératoire

Ce projet sera concédé à un aménageur en 2019. L'aménageur précisera les études et le phasage, réalisera les acquisitions foncières et l'ensemble des travaux liés au projet de renouvellement urbain.

III - Acquisitions foncières

En parallèle, et afin de s'assurer la possibilité d'intervenir sur des fonciers stratégiques au sein du futur périmètre opérationnel qui viendraient à muter avant l'attribution de la concession, il est proposé d'individualiser une autorisation de programme pour les acquisitions foncières d'un montant de 1 000 000 € en dépenses ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet de renouvellement urbain du quartier du Roule à La Mulatière.

2° - Décide l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains pour un montant de 1 000 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, en 2019 sur l'opération n° 0P06O5443.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 050 000 € TTC en dépenses en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 50 000 € TTC à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 janvier 2019.